



Déclaration des Administrateurs CGT Au Conseil d'Administration de la CPRP du 28 juin 2011

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Administrateurs,

Avant d'entrer dans le vif du sujet de notre Conseil d'Administration au travers de ce propos liminaire, les Administrateurs CGT souhaitent, alors que notre réunion se déroule à Marseille, souligner que c'est de cette ville, le 18 juin dernier, que « **le bateau pour Gaza** » est entré dans sa dernière ligne droite avant de prendre la mer prochainement, affrété par quelques 70 associations et syndicats, dont la CGT.

La campagne "un bateau français pour Gaza" s'inscrit à partir du constat alarmant que deux ans et demi après l'offensive israélienne meurtrière contre la population palestinienne de la bande de Gaza, le siège de ce petit territoire se poursuit en violation du droit international et des résolutions des Nations-Unies, et cela en toute impunité.

Ce blocus israélien, comme le dénoncent les associations palestiniennes et israéliennes de défense des droits de l'Homme, contraint 80% de la population à dépendre de l'aide internationale et prive même d'eau courante régulièrement une grande majorité.

L'ambition de cette initiative, un an après l'arraisonnement sanglant du paquebot turc « Mavi Marmara » par un commando israélien, est de dénoncer et de briser le siège israélien contre Gaza, de promouvoir et faire respecter le droit international et de répondre à la crise humanitaire que subissent un million et demi de palestiniens de Gaza.

Dans le même temps, le peuple grec est victime d'un inadmissible chantage de la part d'un diabolique trio : le FMI, la Commission de Bruxelles et la Banque Centrale Européenne.

Ces bras armés des rapaces de la finance ne veulent « venir en aide » à ce pays qu'à la condition qu'ils puissent le dépouiller de tout, lui enlever ses emplois, ses services publics, vendre jusqu'à ses plages et son patrimoine historique en lui demandant de se serrer la ceinture à triple tour.

Ces bras armés du capitalisme assassinent la démocratie et veulent réduire les peuples à l'état d'esclavage.

Un an après avoir expliqué qu'elle n'était pas responsable de la crise, que l'austérité était un mal nécessaire, la haute finance internationale veut ajouter de la super austérité à l'austérité et vendre à l'encan tout le patrimoine de la Grèce.

Ce qui se passe en Grèce nous concerne tous, nous devons d'urgence manifester sous de multiples formes notre solidarité avec les travailleurs, la jeunesse, les retraités et assurés sociaux de la Grèce et aussi avec celles et ceux du Portugal, du Royaume-Uni, de l'Irlande et de l'Espagne.

En effet, comment comprendre que la Banque Centrale Européenne (BCE) ne puisse venir en aide aux États, alors que dans le même temps, elle prête aux banques à des taux très faibles (1 à 2%) et que ce sont ces

dernières qui prêtent aux États à 15, 16%, voire même à 23% pour la Grèce ?

Ceci est scandaleux !

Défendre le peuple grec, c'est nous défendre nous-mêmes au moment où la Commission de Bruxelles réclame de la France –dans un document dont la presse parle peu – d'aller plus loin dans la déstructuration de nos systèmes de retraite, de faire de l'emploi flexible la norme, d'abaisser encore les salaires et d'augmenter la TVA.

Ce texte appelle « à rééquilibrer le système de taxations en transférant la taxation sur le travail vers la consommation et l'environnement ». Il se situe dans la droite ligne du « Pacte pour l'euro plus », dont les éléments sont soumis au vote du Parlement européen, en catimini, par l'intermédiaire de cinq règlements et d'une directive.

Le choix de « règlements » soumis au Parlement Européen vise à faire appliquer des lois aux Etats, sans que ceux-ci ne puissent en débattre et voter sur leur contenu dans les Parlements nationaux.

Ainsi, le niveau de Protection Sociale, qui est, de l'aveu de tous (l'UMP a d'ailleurs été obligée de le reconnaître), un amortisseur certain aux effets de la crise, est lui aussi depuis des mois au cœur des attaques de la Commission Européenne et singulièrement du Gouvernement français.

Le dernier rapport de la Commission des comptes de la Sécurité Sociale conforte la CGT dans sa revendication d'une réforme du financement de la Sécurité Sociale.

Le rapport de la Commission des comptes de la Sécurité sociale rendu public à l'occasion de sa réunion du 9 juin 2011, fait apparaître une certaine amélioration de la situation financière de la Sécurité sociale. Après le déficit historique de 23,6 Mds € en 2010, elle prévoit que ce dernier ne serait « plus » que de 19 Mds € fin 2011.

Le rapport confirme de manière très claire le diagnostic de la CGT. La dégradation

considérable des comptes de la « Sécu » ne résulte pas de dépenses trop élevées (leur croissance a été particulièrement modérée en 2010, en particulier les dépenses d'assurance maladie qui ont crû de 2,7%), mais d'un effondrement des recettes dû à la crise.

« La crise a privé la Sécurité sociale de 15 Mds€ en 2010 », selon les termes mêmes du Ministre François Baroin. Malgré la reprise de la croissance qui explique le redressement des comptes, le produit intérieur brut retrouverait à peine fin 2011, son niveau de 2007, selon le secrétaire général de la Commission.

La réponse aux besoins de financement de la Sécurité sociale passe donc par une relance des salaires et de l'emploi et non par des pressions sur les dépenses.

Le Gouvernement se félicite de la croissance très faible des dépenses d'assurance maladie. L'ONDAM (Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie) fixé par la loi de financement de la Sécurité Sociale 2010, a été respecté pour la première fois depuis 1996. Le Gouvernement y voit un succès de sa politique de « maîtrise médicalisée » des dépenses. La CGT ne partage pas cet optimisme.

Nous assistons à une véritable explosion des dépassements d'honoraires, tandis que les inégalités d'accès aux soins, allant jusqu'à la renonciation pure et simple aux soins, vont croissant.

Le dépassement de 450 M€ de l'objectif pour les établissements de santé, témoigne d'une pression extrêmement forte sur l'hôpital public.

Une réforme de fond du financement de la Sécurité sociale, telle que celle proposée par la CGT est indispensable.

Elle implique en particulier de remettre en cause d'urgence les exonérations de cotisations sociales, en particulier les exonérations d'heures supplémentaires de la

loi TEPA : aujourd'hui, les heures supplémentaires déclarées représentent plus de 400.000 emplois.

Rappelons par ailleurs que la « fumeuse » prime liée aux dividendes, est totalement exonérée de cotisations sociales.

Relancer l'emploi et les salaires, dégager des ressources nouvelles, voilà plus que jamais les premiers impératifs pour préserver notre Sécurité sociale solidaire.

Autre dossier majeur dans la période, la question de la « Perte d'Autonomie », qui mérite une réelle sensibilisation des populations car l'attaque est sévère pour tous et les conséquences pourraient être dramatiques pour nombre de générations.

La CGT et l'ensemble des organisations syndicales et associations intervenant sur ce dossier, refusent l'approche gouvernementale stigmatisant la population âgée.

L'être humain a des droits de sa naissance à sa mort et cela quels que soient son âge et son état de santé.

C'est pourquoi, elle récuse le terme de « dépendance » pour lui substituer celui d'aide à l'autonomie ou handicap.

Tout être humain est dépendant des autres et de son environnement. Cette dépendance est le fondement de la vie sociale.

Sur l'avis du CESE du 15 juin sur « la dépendance des personnes âgées », la CGT s'est abstenue car si des préconisations sont positives, nous n'approuvons pas la proposition d'aligner la CSG des retraités sur celle des actifs.

C'est une mesure profondément injuste.

D'ores et déjà, l'action de la CGT a contraint le Gouvernement à repousser toute décision après les élections de 2012.

Enfin, pour terminer cette intervention liminaire, la CGT doit constater que, et c'est

le moins que l'on puisse dire, nous sommes en présence d'un Gouvernement aux méthodes démocratiques déplorables, qui méprise le dialogue social, les salariés, les cheminots et singulièrement la gouvernance même de la Caisse de Prévoyance et de Retraite du Personnel de la SNCF (CPRP SNCF).

Pour preuve, notre Conseil d'Administration est saisi, à la hussarde et sans espace de discussion possible, par l'Etat, pour se prononcer sur un nouveau décret impactant significativement notre régime de retraite.

Ce décret concernant le Régime Général est relatif à la « majoration de durée d'assurance pour enfant » (MDA) et découle de la loi de financement de la Sécurité Sociale de 2010.

En modifiant la majoration de durée d'assurance du régime général (MDA), la loi de financement pour la Sécurité Sociale (LFSS) 2010 a modifié la conception de la MDA et porte atteinte aux droits à la retraite des femmes.

Ainsi, l'article 38 de la LFSS, liant quatre des huit trimestres de MDA à l'éducation de l'enfant, ouvre ce dispositif aux pères, moyennant la réduction du nombre de trimestres dont bénéficient les mères.

La MDA est le seul mécanisme permettant de réparer au moment de la retraite une partie des inégalités professionnelles dont sont victimes les femmes qui ont des enfants.

Prenant prétexte d'une décision judiciaire pour le moins discutable, le Gouvernement est resté sourd et nie la légitimité sociale de ce dispositif !

Alors que les femmes perçoivent une pension 30% inférieure à celle des hommes, que la MDA représente près de 20% du montant de leur pension, cette disposition est déplorable.

A priori non concerné par cette mesure, le Régime Spécial subit pourtant un dommage

collatéral avec l'instauration du principe de « non cumul des avantages familiaux » qui annule la possibilité pour un « père » cheminot de bénéficier de la validation à titre gratuit des périodes de temps partiel quand la mère de ses enfants bénéficie des dispositions du Régime Général.

Ce décret constitue un recul inacceptable pour un droit acquis lors de la lutte contre la réforme du Régime Spécial en 2007, dans le cadre des négociations tripartites.

La CGT demande à surseoir à l'avis au regard de la précipitation et l'approximation du dossier.

Alors que tout porte vers une parité hommes/femmes, les pères cheminots se retrouvent totalement discriminés. De ce point de vue, la CGT déplore n'avoir aucun impact chiffré qui ne permet pas de donner un avis en toute connaissance de cause.

A l'instar du dossier ex-apprentis ou élèves pour lequel la Fédération a relancé le Ministère du Travail afin que les pistes favorables aux cheminots annoncées le 28 avril dernier se concrétisent dès la rentrée, la CGT n'entend pas banaliser ou donner un avis sans réagir sur ce nouveau décret de

régression sociale, attendu que celui-ci soulève aussi des interrogations juridiques.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, les Administrateurs, dans la continuité de la foulée de près de 20 000 cheminots à Paris le 16 juin dernier, la CGT entend mettre à profit cette période estivale pour construire une rentrée sous le signe de la riposte sociale, conformément aux aspirations que nous avons éveillées lors de cette manifestation nationale.

La CGT n'attendra pas le « RDV 2012 » comme possible changement de cap politique, elle entend jouer son rôle en créant les conditions revendicatives pour que la question sociale soit la question centrale de cette échéance électorale.

En ce sens, la CGT a décidé de construire une nouvelle action interprofessionnelle fin septembre/début octobre et la Fédération CGT des Cheminots met d'ores et déjà en débat la question de l'arrêt de travail.

De plus, la CGT mobilisera les cheminots retraités à la mi-novembre sur la revalorisation des pensions et le retour de la péréquation.



Merci de votre attention.